



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 543-2020 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2020.

**AVIS** est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

**Donné à Percé, le 15 janvier 2020.**

---

**Gemma Vibert,  
Greffière**